

# MÉRÉ

Le Mag - Mai 2015

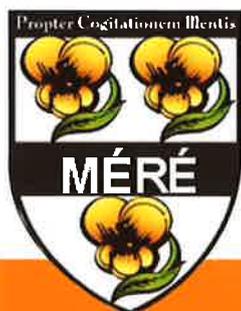


© Copyright Lardat 2015

- > **Budget primitif voté en conseil** : pas de hausses des impôts locaux en 2015
- > **Marianne du civisme** : Méré à nouveau récompensée!
- > **Le dernier lavoir de Méré** enfin restauré : inauguration le 30 mai
- > **Le paint-ball et les jeunes** s'invitent à la St Jean le 20 juin prochain.
- > **Retrouvez l'agenda détaillé** : pages centrales et page 15



**Le Mag** MAI 2015



<b>Edito</b>	<b>P3</b>
<b>Les finances</b>	<b>P4&gt;5</b>
Compte administratif 2014 Budget primitif 2015	
<b>Focus</b>	<b>P6</b>
Elections départementales Marianne du civisme	
<b>Economie</b>	<b>P7</b>
ZOOM sur la zone d'activités 150 jobs d'été à pourvoir	
<b>Notre environnement</b>	<b>P10</b>
<b>La vie de la commune</b>	<b>P11</b>
<b>Culture</b>	<b>P12</b>
<b>Associations</b>	<b>P13&gt;14</b>
Aspirine MTC ACMM ASCL - Foire à tout	
<b>Bientôt à Méré</b>	<b>P15</b>
<b>Vivre ensemble - carnet</b>	<b>P15</b>
Respectez vos voisins A vos agendas Infos Pratiques	
<b>Restauration du lavoir</b>	<b>P16</b>

Directeur de la publication :

Michel RECOUSSINES

Rédaction, conception :

Commission Information Communication :

Philippe CLEMENCE

Françoise DOUCET-PREVOT

Alain MOLLE

Serge BISSONNET

Alain DAMIENS

Valérie PAGE-KOCH

Mise en page : Valérie PAGE-KOCH

Impression : Imprimerie ANQUETIL

RCS 312 616 550B

14110 Condé sur Noireau Tél : 02 31 69 04 26

l.sarasin@imprimerie-anquetil.fr

Crédits remerciements photos et articles.

Sylviane DUQUENOY, Isabelle DEMONCHY,

Alain MOLLE, Patick MARIE, Alain COLOMBI,

Alain DAMIENS, Serge BISSONNET,

Françoise DOUCET-PREVOT, Philippe CLEMENCE,

François Lardat, photographe à Méré.

Mairie de Méré - Square Raoul Breton - 78490 Méré

Tél : 01 34 86 02 13 - Site web. : [www.mere-village.fr](http://www.mere-village.fr)

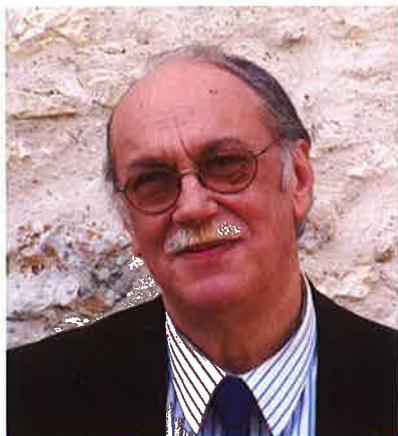
Dépôt légal Février 2015

• La mairie vous accueille

(1<sup>er</sup> étage) tous les jours :

Lundi à Vendredi : de 10h00 à 12h00 et de

14h00 à 16h00 - Samedi 10h00 à 12h00



**Michel RECOUSSINES**  
Maire de Méré

Le budget primitif 2015 a été établi en tenant compte des nouvelles réformes impliquant la baisse conséquente des dotations de l'Etat et l'augmentation de notre contribution au redressement des finances publiques.

En matière d'investissements, seuls les travaux engagés en 2014 qui sont en cours de finition sont prévus dans le budget. Il s'agit principalement des travaux à l'Ecole, de l'agrandissement du cimetière, de la restauration du lavoir, de la réfection du toit du gymnase, de la création d'un verger communal, de l'enfouissement des lignes aériennes. Concernant les frais de fonctionnement, ils se résumeront à des travaux indispensables dans les bâtiments communaux.

Les fêtes et animations approchent. Les aînés sont conviés le 21 mai au traditionnel goûter de printemps, inauguration du lavoir le 30 mai à 17h00, fête de l'école maternelle le 29 mai, après-midi et soirée le 20 juin pour la St Jean, la kermesse le 27 juin. Sans oublier Aspirine et le tournoi de Tennis.

Je vous souhaite de passer du mieux possible ces manifestations festives qui nous rapprochent des vacances d'été que je vous souhaite de passer agréablement.

*Michel Recoussines.*

## Compte Administratif 2014

Fonctionnement (en k€ : milliers d'euros)

Dépenses :  
**1510**

Recettes :  
**1968**  
Résultat exercice :  
**458**  
Reports résultat 2013 :  
(et opération d'ordre)  
**160**

Résultat de clôture 2014 :  
**618**

**Dépenses** maîtrisées en 2014 par une réduction des charges générales (pause sur les gros entretiens de voiries et de bâtiments communaux)

**Recettes** stabilisées : Produits des services de la commune (activités périscolaires, garderie, médiathèque...) stables. Les recettes fiscales et dotations sont en légère baisse (-8000 €).

**Résultat** : Bon niveau, en progression de 22 k€ par rapport à 2013

Investissement (en k€ : milliers d'euros)

Dépenses :  
**1472**

Recettes :  
**650**  
Résultat exercice :  
**-822**  
Reports résultat 2013 :  
(et opération d'ordre)  
**639**

Résultat de clôture 2014 :  
**-183**

Subventions attendues  
en 2015  
(sur investissements  
engagés)  
**445**

Restes à réaliser au  
31/12/2014 :  
Dépenses :  
**644**

Reste à réaliser  
au 31/12/2014  
Recettes :  
**675**

**Dépenses** relativement élevées témoignant d'un haut niveau d'investissement, avec la conduite de projets majeurs en 2014 : extension du cimetière, square Rue Quesnay, réalisation d'un bâtiment à l'école, rénovation du lavoir ...

**Recettes** qui n'intègrent pas les subventions attendues pour les projets en cours et qui seront perçues en 2015, ainsi que les emprunts prévus qui n'ont pas encore été débloqués fin 2014 et qui le seront en 2015.

**Restes à réaliser** : montants engagés auprès des fournisseurs des marchés d'investissements en cours en dépenses, et recettes certaines (dont emprunt et subvention touchée en 2015).

## Budget primitif 2015 - Pas de hausse des taux des impôts locaux

### Fonctionnement

#### Recettes

Impôts locaux :	<b>683</b>
Attribution de compensation	<b>730 (1)</b>
Dotation Etat	<b>140</b>
Autres taxes et recettes	<b>229</b>
Produits services	<b>114(2)</b>
Report fonct 2014	<b>150</b>
<b>Total : 2046</b>	

#### Dépenses

Charges générales :	<b>1406</b>
Péréquation :	<b>423(4)</b>
CCAS	<b>60</b>
Subv. Associations	<b>30</b>
Intérêts	<b>25</b>
Autofinancement	<b>102</b>
<b>Total : 2046</b>	

### Investissement (en k€ : milliers d'euros)

#### Recettes

Autofinancement	<b>102</b>
Restes à Réaliser fin 2014	<b>675</b>
Report solde invest. 2014	<b>-183</b>
Report solde fonct 2014	<b>468</b>
Subventions	<b>723</b>
Autres recettes	<b>256(3)</b>
<b>Total : 2041</b>	

#### Dépenses

Restes à Réaliser fin 2014	<b>644</b>
Projets 2015	<b>1333</b>
Remboursement capital	<b>64</b>
<b>Total : 2041</b>	

La construction du budget primitif a été délicate puisque 2015 marque la baisse brutale des dotations de l'Etat et de la poursuite de la hausse de la péréquation. Cette dernière a pour objectif de prélever des ressources aux territoires dits « favorisés » pour les verser aux territoires dits « défavorisés ».

La conjonction de ces deux mesures devrait priver la commune de 69 k € de recettes de fonctionnement en 2015 (estimation).

Malgré cette conjoncture défavorable, l'équipe municipale prévoit pour 2015 :

- De ne pas augmenter les taux communaux d'impôts locaux
- De ne pas souscrire de nouveaux emprunts

Parmi les dépenses d'investissement, 2015 verra la terminaison des projets entrepris en 2014 :

- Terminaison de l'extension du cimetière (début 2015)
- Réalisation du square rue François Quesnay (début 2015)
- Extension d'un bâtiment à l'école (mi- 2015)
- Rénovation du Lavoir et chemin d'accès, Rue Bizard (Mai 2015)

Les nouveaux projets d'investissements 2015 sélectionnés sont :

- Couverture et isolation de la toiture du gymnase
- Enfouissement des réseaux Rue des Sablons
- Enfouissement des réseaux Impasse des écoliers
- Projet d'une micro-crèche
- Réalisation d'un verger communal
- Équipement de vidéoprojecteurs numériques à l'école.

Les recettes d'investissements reprennent, entre autres, les reports des exercices précédents, et les subventions substantielles de la Région, du Département, et du PNR...

(1) Montant alloué par la Communauté de communes Cœur d'Yvelines en compensation de la perte des recettes fiscales d'entreprises - (2) Recettes des prestations communales (cantine, garderie, médiathèque...) - (3) Compensation de la TVA année N-1 (2014) et taxe d'équipement - (4) Prélèvements reversés aux territoires dits « défavorisés » : - péréquation suite réforme Taxe - Professionnelle : 353 - péréquation intercommunale : 70

## Résultats des départementales. Méré, peut mieux faire !



Les élections départementales ont eu lieu fin mars dernier dans un contexte difficile sur fond de faible participation. Un électeur sur deux ne s'est pas déplacé au niveau national. Le département des Yvelines n'est pas épargné avec une participation de 45,34 % et 42,49 % respectivement aux 1er et 2nd tours.

Cependant, Méré, déjà primée à plusieurs reprises au concours des Mariannes du civisme, avec respectivement 53,72% et 51,72%, a enregistré une participation, certes décevante, mais malgré tout d'environ 10% supérieure à celle de notre département.

Les résultats détaillés sont disponibles sur notre site [www.mere-villages.fr](http://www.mere-villages.fr).

Vous le savez, nous sommes maintenant regroupés au sein d'un canton élargi, le canton d'Aubergenville. Le « binôme » élu, selon la nouvelle formule, nous représentera au Conseil Départemental pour 6 ans.

Laurent RICHARD, élu Conseiller départemental, est également Maire de Maule et Président de la Communauté de Commune Gally-Mauldre. Au Conseil départemental il présidera la Commission des finances, des affaires européennes et générales.

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, plus proche de nous géographiquement, Conseillère départementale est également Conseillère municipale à Montfort-l'Amaury. Au Conseil départemental elle a été nommée 12ème Vice-Présidente déléguée aux

ruralités et siègera par ailleurs à la Commission aménagement du territoire et affaires rurales. Des sujets qui nous intéressent tout particulièrement à Méré.

Le Conseil départemental est présent à vos côtés dans votre vie quotidienne. Il intervient sur la Solidarité (petite enfance, personnes âgées, adultes en difficulté), sur la Jeunesse (Education, collèges), sur les Loisirs (sports, culture), le Cadre de vie (logement, déplacements, circulation) l'Economie (Innovation, soutien à l'agriculture), l'Insertion (RSA, accès à l'emploi)...

Un exemple parmi d'autres à Méré ? Le projet de construction d'une micro-crèche mentionné plus haut. Le Conseil départemental est un des partenaires qui subventionneront ce projet et l'aideront à voir le jour sur votre commune.

Les détails concernant l'assemblée départementale, le rôle des nouveaux élus, déjà bien expliqué dans notre précédent numéro, sont accessibles sur le site [www.yvelines.fr](http://www.yvelines.fr)

## Marianne du civisme 2014



Suite au succès des campagnes visant à mobiliser les citoyens à l'un des premiers actes de la vie civique, en s'inscrivant sur les listes électorales pour pouvoir « voter », l'association des anciens maires et adjoints des Yvelines (ADAMY), en partenariat avec l'Association des maires des Yvelines (UMY), a souhaité participer à cette

démarche citoyenne. Elles ont transformé cet « essai démocratique » en organisant le concours « La Marianne du civisme », qui a pour but d'encourager le vote de tous les électeurs inscrits.

L'objectif est de redonner force à la démocratie en éveillant la conscience civique, notamment chez les jeunes, et en incitant les électeurs à user de leur droit de citoyens au moment des consultations électorales. Le principe est très simple : les communes et leurs administrés qui auront majoritairement rempli leur devoir de vote aux élections présidentielles et législatives, se verront mis à l'honneur et distingués par un prix.

Rappelons que la commune de Méré a été primée Médaille d'Argent sur le concours « Les Mariannes du Civisme » en 2004. No-

tre commune était en quatrième position sur le concours « Les Mariannes du Civisme » en 2007 et la première lauréate de sa catégorie pour l'année 2010 avec une « Marianne d'Or ». En 2012, la commune de Méré se situait en troisième position avec un taux moyen (élections présidentielle et législative) de 78,20 % et a donc reçu la Marianne de Bronze.

En 2014, la commune de Méré a reçu de nouveau la Marianne de Bronze pour son niveau de participation aux élections européennes de l'année 2014 avec un taux de 59,88 % dans la tranche de « 1001 à 3500 inscrits ».

## ZOOM sur la zone d'activités



Dans chaque numéro du Mag, nous vous présenterons désormais une entreprise de la ZA ; cette fois-ci, nous allons vous parler d'Adventure dont le bâtiment est visible en sortie de la zone sur la droite en allant vers Vicq.

Adventure est née de la passion d'un homme, Guy Léon-Dufour pour le vol autonome, il y a 25 ans cette année.

Cette entreprise a inventé le paramoteur moderne avec des ailes plus performantes et des moteurs plus légers et moins bruyants.

Mais à propos, qu'est-ce que le paramoteur ? Le paramoteur est un parapente à moteur, l'expression la plus simple du vol autonome, c'est à dire sans les contraintes liées à la météorologie (recherche de courants ascendants) et bien entendu dans le respect de la réglementation.

Le paramoteur est l'une des classes d'ULM, la plus légère, il tient dans 2 sacs et se place facilement dans le coffre d'une voiture. Il est individuel ou biplaces, à décollage à pied (il faut courir pour le décollage) ou bien à chariot (80% biplaces).

C'est donc un excellent moyen de visiter ou revisiter la France vue d'en haut, de réaliser de grands ballades aériennes de 200 à 300 km dans la journée !

D'ailleurs, pour fêter ses 25 ans, Adventure compte bien traverser la Manche en paramoteur d'ici à l'été à 25 machines.

Adventure s'est installée à Méré en 2007, compte 12 salariés qui travaillent sur la Recherche et le Développement, la conception, les prototypes et sur le Service Après Vente. Les sous-ensembles sont fabriqués en Thaïlande et sont assemblés sur le site de Méré. L'entreprise réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 2 Meuros dont 20% à l'exportation et détient environ 50% du

marché français.

Au-delà de cette activité, Adventure a développé un réseau d'écoles de paramoteur franchisées ; il en existe 30 sur le territoire français. Ces écoles forment les pilotes au brevet ULM théorique et à celui pratique du paramoteur mais également les instructeurs qui souhaitent ouvrir leur propre école.

Si vous voulez en savoir plus, rendez-vous sur le site internet [www.adventure.fr](http://www.adventure.fr)



## 150 jobs d'été à pourvoir avec « Yvelines Etudiants Seniors »

Le Département recrute 150 étudiants dans le cadre de son dispositif « Yvelines Etudiants Seniors ». Cette initiative originale a vocation à favoriser les échanges intergénérationnels et à rompre l'isolement des personnes âgées.

Chaque été depuis 2004, le Conseil départemental des Yvelines, en collaboration avec les neuf Coordinations Géron-

tologiques Locales (CGL) et les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), recrute en emploi saisonnier 150 étudiants pour rendre visite à des personnes âgées isolées.

Après avoir reçu une formation, les jeunes rendent visite au domicile des personnes âgées. Ce dispositif permet de favoriser les échanges intergénérationnels et l'enrichissement personnel.

Lors de ces rendez-vous privilégiés, des liens se tissent entre les étudiants et les personnes isolées. Différentes activités sont au programme : conversations, jeux

de société, courses, démarches administratives ou promenades.

Ce service, proposé gracieusement aux personnes âgées, permet également aux équipes médico-sociales d'assurer un suivi de proximité de la santé des personnes âgées à domicile et une prévention des pathologies et difficultés liées au grand isolement.

**Seniors, vous vous sentez isolés ?** Ce service est gratuit.

Pour en bénéficier, les seniors ou leur entourage peuvent dès à présent en faire la demande auprès de la coordination gérontologique la plus proche de leur domicile ou contacter le **01 39 07 74 83**.

**Vous êtes étudiant, vous souhaitez postuler ?** Rendez-vous sur le site : <http://www.yvelines.fr/jeunesse/sengager-au-conseil-departemental/etudiantsseniors/>

# Le paint-ball s'invite à la St Jean



Animation gratuite

**Samedi 20 Juin 2015**

de 14H à 18H

**Vous avez de 8 à 77 ans**

**venez vous défier en famille,  
entre amis ou copains**

**Protections individuelles et lanceurs  
adaptés fournis**

**RdV au Poirier d'Encre**



Fête de la

# SAINT JEAN

**Samedi 20 Juin 2015**



**Dîner pique-nique sur le terrain de l'Abbaye  
Soirée animée par le DJ «Yves»**



- > 19h00 apéritif offert par votre conseil municipal
- > 21h30 distribution aux enfants de colliers fluos

> Feux d'artifice



## Nettoyage de printemps 2015



Pour la deuxième année, la Commune de Méré a entrepris une opération de nettoyage de printemps le samedi 28 mars 2015 de 14h00 à 17h00 avec le soutien logistique du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Il s'agit de ramasser les déchets et débris laissés sur place ou jetés par des citoyens indécents et peu soucieux de l'intérêt collectif. Ces personnes ne méritent aucune excuse mais le fait de se regrouper

pour «ramasser leurs saletés» vise à faire prendre conscience à tous de l'importance de la propreté de notre environnement quotidien.

C'est à Méré et plus précisément dans les sentes et les rues du village que les jeunes, accompagnés par leurs parents, par des Méréens et par des élus de la commune, sont allés récupérer des déchets éparpillés. Nous sommes descendus dans le lit du rû Pontheux pour trouver sacs poubelles,

pots de peinture, fauteuils, branchages et de nombreux déchets plastiques... Nous avons parcourus également certaines routes pour trouver de nombreux déchets comme de la ferraille, un extincteur...

La commune de Méré remercie particulièrement la vingtaine de Méréens qui ont souhaité participer à cette opération de nettoyage et qui ont trouvé le temps pour se mobiliser.

## Ne jetez plus vos bouchons en liège, mais donnez les à une association.



L'association France Cancer a pour but de récolter des fonds qui sont intégralement reversés pour la recherche contre le cancer. Ainsi, cette association remet tous les ans à des chercheurs du CNRS et de l'INSERM près de 10 000 euros. Pour obtenir ces fonds, l'activité principale de l'association France Cancer est la récupération des bouchons de liège. L'intégralité de cette vente est remise aux unités de recherche sur le cancer.

L'association récupère les bouchons auprès des particuliers avec l'aide de commerçants, qui soutiennent cette action en per-

mettant de récolter des bouchons à l'entrée de leur magasin. A Méré, la récupération de ces bouchons se fait par l'intermédiaire de la Mairie. Un point de collecte est à votre disposition à l'accueil de la Mairie.

Une fois récoltés, les bouchons sont ensuite triés, pesés et ensachés. Le poids moyen d'un bouchon étant d'environ 4 grammes, il faut donc 250 000 bouchons pour obtenir 1 tonne de bouchons. Ces bouchons sont ensuite transportés et vendus à un liègeur. Ils sont alors broyés et utilisés comme isolant phonique et thermique. Dans le liège rien ne se perd ainsi 82% des déchets du

liège sont valorisés. Le recyclage du liège est une démarche environnementale.

Matériau 100% naturel et recyclable, après transformation, le liège gardera toutes ses qualités d'isolation acoustique et thermique, autorisant ainsi de nouvelles applications notamment dans le bâtiment, dans l'industrie militaire, chimique et pharmaceutique, dans l'aviation et l'automobile.

Alors n'hésitez plus et gardez vos bouchons de liège, ainsi vous éviterez qu'ils finissent à la poubelle et vous ferez une bonne action... Venez les déposer à la Mairie de Méré.



## Commission jeunesse

• Une grande majorité de jeunes méréennes et méréens ont souhaité pouvoir pratiquer une activité paintball. Afin de satisfaire leur demande, de pouvoir aussi en faire profiter leurs parents (enfants et parents en équipe ou en adversaires) et tous les habitants de notre village qui désirent découvrir ce jeu, la commission jeunesse a décidé de faire venir une société spécialisée dans la pratique du paintball. Cette activité, totalement sécurisée et accessible à partir de 8 ans, sera proposée un après-midi pour que petits et grands puissent s'amuser entre amis ou en famille...alors...on vous attend très nombreux !!! le samedi 20 juin de 14h à 18h au Poirier d'Encre. Venez vous amuser dans la bonne humeur avant de finir la journée par le pique nique, le bal et le feu d'artifice ...»

• La commission jeunesse a démarré un atelier TAG, sous l'animation de Louis VIGH, en avril. Cet atelier va réunir 4 à 5 jeunes méréens, qui vont travailler sur un projet de fresque à partir de début mai. Si vous êtes intéressé(e)s pour participer, n'hésitez pas à venir le samedi matin à 10h30 dès le 9 mai prochain (rdv au poirier d'encre ou à la mairie).

## La commune de Méré envisage la création d'une Micro crèche

Compte tenu des besoins de la commune de Méré et du taux d'équipement existant, nous pensons que la création d'une micro crèche de 10 places dans le centre de notre village serait tout à fait appropriée. Nous pensons à une construction du type construction MODULAIRE d'une surface entre 112 et 120 m<sup>2</sup> conforme aux exigences

de la réglementation Thermique RT2012. Promouvoir le développement de ce type de projet permettra aux jeunes familles de disposer de services répondant à leurs besoins et de mieux concilier vie familiale et professionnelle. Cette structure est fondamentale pour les parents : elle permet le maintien d'une vie locale et

favorise l'accueil des jeunes dans notre village.

Cette réalisation est subordonnée à l'accord du Conseil départemental et de la Caf et de la MSA pour prétendre à des subventions (de 60 à 80 %) pour la construction

## Spectacle Ecole Élémentaire



Le jeudi 12 février à 20h30 et le vendredi 13 février à 14h, les élèves de l'école élémentaire ont présenté un spectacle haut en couleurs : « Le soldat rose 2 » conte musical pour les enfants et ceux qui le sont restés, à la salle des loisirs de Montfort l'Amaury mis à disposition par M. Planchenault, Maire de cette commune.

Ce spectacle s'est inscrit dans le projet d'école et a été positif au niveau pédagogique : lecture orale, mise en voix, pantomime, expression théâtrale, chant/chorale, danse, chorégraphie et arts visuels.

Ce spectacle a été une réussite grâce aux différents organisateurs : les enseignant-

tes, Isabelle Poitou (intervenante en sport dans notre école) pour les chorégraphies les costumes et accessoires aidée par les parents d'élèves, Pascal Denis pour la régie lumières décors et sons et toutes les autres personnes qui se sont investies.

## De l'animation culturelle à Méré et sur le réseau Au fil des pages 78



### AU FIL DES PAGES 78

#### Animations sur le réseau

A ce jour le Défi-lecture pour les enfants est terminé. Voici les livres gagnants :

- pour les **0 – 4 ans** :  
Des ronds plein partout
- pour les **4 – ans** :  
Cœur de hibou
- pour les **6 – 9 ans** :  
Camille est adoptée
- pour les **8 – 11 ans** :  
Le rayon fille
- pour les **10 – 13 ans** :  
Cavalcades

Ils restent bien sûr disponibles dans les médiathèques du réseau.

Le spectacle **Contes en éventail** animé par Delphine Brual et destiné aux participants a eu lieu à Jouars le 11 avril.

Nous rappelons que les adultes et adolescents ont **jusqu'au 15 mai** pour rendre le résultat de leur vote.

Pour nos écrivains : le concours **Nouvelles de Mai** est bientôt terminé ! Avant le **mardi 5 mai**, pensez à envoyer ou déposer dans votre médiathèque votre ou vos textes répondant(s) au règlement disponible sur le site [www.aufildespages78.fr](http://www.aufildespages78.fr).

Le jeu d'écriture **Au fil des mots** est clôturé depuis le 7 mars dernier : la cérémonie de remise des prix s'est déroulée à la

Mairie de Neauphle-le-Vieux, qui nous a accueillis dans une ambiance festive, avec un décor à la hauteur et des gâteaux maison ! Voici les noms des gagnants :

#### Catégorie 6 - 9 ans

- 1 : Classe de CE1 de Mme Duprat à Villiers Saint Frédéric pour **Le loup en fait tout un fromage**
- 2 : Classe de CP de M. Mollot à Montfort l'Amaury pour **Prénoms**

#### Catégorie 9 - 11 ans

- 1 : **Silène Pajot** de Neauphle le Vieux pour **Je suis**
- 2 : **Pauline Liandier** de Villiers Saint Frédéric pour **Au pays des contes**

#### Catégorie 11 - 15 ans

- 1 : **Margo Amadon** du collège Saint Simon à Jouars-Pontchartrain pour **Chambre numéro 13**
- 2 : **Marguerite Ribierre** de Saint Rémy l'Honoré pour **L'invasion**

Le recueil des histoires soumises pour ce concours sera remis aux participants en juin et disponibles dans la foulée dans les médiathèques du réseau.

#### Dans votre médiathèque

**La Foire aux Livres**, prolongement de la foire à tout ayant lieu tout les ans début avril, s'est déroulée dans la cour de la médiathèque François Quesnay le **dimanche 12**.

Comme à chaque session, les adhérents au réseau de médiathèques Au fil des pages 78 ont eu le droit à un stand de 2m linéaires gratuit dans la cour de la médiathèque. Le réseau lui-même possédait un stand de 8m pour proposer aux chalandes une sélection de livres récupérés au cours de l'année précédente. Le beau temps nous a valu nombre de visites !

Nous continuons à proposer des livres en nouveauté chaque mois, mais n'hésitez pas à nous laisser vos suggestions d'achats dans le cahier disponible à la médiathèque : si l'ouvrage n'est pas encore sur le réseau, chaque proposition est étudiée !

Nous vous rappelons que la médiathèque

François Quesnay est ouverte :

**le mercredi : 10h – 12h et 14h – 17h**

**le jeudi : 15h – 17h**

(hors vacances scolaires)

**le samedi : 10h – 12h30 et 14h – 16h.**

**L'inscription est gratuite pour les Méréens et habitants des villes adhérentes au réseau Au fil des pages 78.**

Pour tout renseignement :

**01 34 86 76 95,**

[mediatheque-de-mere@wanadoo.fr](mailto:mediatheque-de-mere@wanadoo.fr)  
ou

[www.mere-village.fr](http://www.mere-village.fr) (médiathèque).

Retrouvez toutes les informations des médiathèques du réseau sur le site web

[www.aufildespages78.fr](http://www.aufildespages78.fr)

et sur notre page Facebook Médiathèque

Au Fil des Pages 78 !



#### Remise des prix Au fil des mots



# Café Débat

Salle des mariages – mairie de Méré



Vendredi 29 mai 2015, 20h30

**Maité LOISEAU,**  
Professeur de philosophie

## ETRE AMOUREUX... ! Pourquoi ??

Réservations : 01 34 86 99 78 ou [aspirine78490@gmail.com](mailto:aspirine78490@gmail.com) - Entrée 3 euros.  
Association Pour l'Ideé, la Rencontre, l'Information Non Ennuyeuse

### Informations pratiques du MTC



#### Les principaux événements prévus au Méré Tennis Club PRINTEMPS-ETE 2015

##### Tournoi interne du MTC du 1er avril au 21 juin 2015 :

Cette période est celle de notre traditionnel tournoi interne qui remporte chaque année un vif succès. Le principe de ce tournoi officiel déclaré à la FFT et réservé exclusivement aux adhérents du MTC est de faire se rencontrer les personnes du club. Plus de 150 matches joués dans la meilleure ambiance dans une dizaine de catégories. Les premiers matches démarrent à la belle saison en avril et se terminent le dimanche 21 juin,

jour des finales de chaque poule. Ce jour est également celui de la fête de notre club où nous organisons un repas barbecue, belle occasion de faire la fête et le point sur l'année tennistique passée.

##### Opération doubles surprises le Dimanche 12 avril 2015

Chacun vient au club avec sa raquette et sa bonne humeur. Les raquettes sont mises dans un seau et tirées au sort par paires. Ainsi se constituent des équipes de double « surprise » et le plaisir de jouer avec une personne nouvelle à chaque match. Ceci permet de découvrir le plaisir de jouer avec de nouveaux joueurs ou joueuses

(le tournoi est mixte) et de faire connaissance. Nous organisons au moins deux tournois de ce type dans l'année.

##### Tournoi de foot avec la vision à la télévision de la finale de Roland Garros le Dimanche 7 juin 2015

Dès 10 heures 30, nous vous attendons au chalet du Tennis, quel que soit votre âge, en tenue de foot. Nous assurons le barbecue à compter de midi si le temps le permet. Les jeunes adorent ce moment.

##### Championnats des Yvelines Seniors :

Après les championnats des plus de 35 ans où les équipes du MTC hommes et femmes ont représenté notre village au sein du département, va commencer en Mai le championnat Séniors hommes et femmes. Nous souhaitons bonne chance à nos équipes et félicitons d'avance les compétiteurs.

##### Informations pratiques :

- Les 3 terrains ont été nettoyés et démosés en vue de la belle saison. Ils sont comme neufs, à vos raquettes !

- Tarif été : vous n'êtes pas membre du club et vous souhaitez jouer cet été, le club vous propose de bénéficier de nos installations jusqu'à Septembre pour une participation de 45 €. Nous contacter au 00.00.00(mètre numéro)

Sportivement  
Jean-Guy Mutez  
Président du MTC

## ACMM - Amicale Cycliste de Méré/Montfort



En marge des sorties officielles du club cyclotouriste de Méré/Montfort

- Tous les dimanches à 08H - 08H30 - 09H00 suivant les saisons
- a lieu une sortie hebdomadaire informelle tous les jeudi à 13H15 avec départ sur la place de la mairie à Méré.

Les adhérents potentiels, souvent hésitants, peuvent venir s'y tester en toute simplicité avec un groupe aux capacités modestes.

Un accueil autant sportif qu'amical leur est réservé.

Pour tous renseignements s'adresser à Marc au 06 22 93 12 09.

## Foire à Tout et aux Livres

Dimanche 12 avril la 16<sup>ème</sup> édition de la « Foire à Tout et aux livres » à Méré a vu la participation de 148 exposants place de la mairie et dans les rues avoisinantes. Dès 6h du matin les stands se mettaient en place pour une journée conviviale et avec une météo rassurante, négociations et achats pouvaient se dérouler dans la bonne humeur.

La mise en place la veille des infrastructures (tente, tables, chaises, réfrigérateur, appareil de cuisson.....) par les membres de l'ASCL a permis aux participants de se restaurer durant cette journée grâce la préparation des crêpes et des galettes faites « maison » et au savoir faire de Daniel et de sa brigade.

Cette journée, c'est aussi l'occasion de présenter d'autres manifestations, ainsi, les peintres de Méré exposaient dans la salle des mariages leurs toiles sous la conduite

de Louis Vigh pour cette 7<sup>ème</sup> édition ainsi que les 10 ans de la création de l'atelier peinture.

Dans la salle de la maison des associations, la section « Point Rencontre » de l'ASCL proposait à la vente les réalisations confectionnées lors de leurs réunions

durant l'année, et la section philatélie une exposition de timbres.

Cette manifestation nécessite la participation de nombreux bénévoles, et nous vous invitons pour l'édition 2016 à nous rejoindre et donner un peu de votre temps (même 1 heure) afin de permettre une répartition des tâches. Les bénéfices de cette journée servent à faire fonctionner les sections de l'ASCL et créer de nouvelles activités. L'ASCL remercie les riverains pour la libération des places de stationnement transformés en lieu d'exposition et de vente, permettant le bon déroulement de cette journée.

L'ASCL et son équipe de bénévoles remercient monsieur le Maire Michel Recoussines, le conseil municipal, et les employés municipaux pour leur aide, de nous permettre d'organiser cette manifestation au cœur du village, un événement qui devient incontournable à cette période de l'année

En souhaitant vous retrouver l'année prochaine pour la 17<sup>ème</sup> édition, l'ASCL vous souhaite à tous et en avance de bonnes vacances.

Le comité d'organisation



## Un verger communal à la fin de l'année 2015

Etant en possession d'un terrain vierge de 5700 m2 dans le cœur de bourg (sente de l'Abbaye), à proximité de l'église et de la médiathèque, n'étant pour l'instant que peu utilisé, et se résumant aujourd'hui à une grande étendue d'herbe, la commune souhaite lui donner un usage en l'aménageant en pré-verger participatif, dont la production sera valorisée par les habitants. Cela deviendra en outre un terrain privilégié pour la biodiversité, tout en restant le site de la fête de la St Jean. Etant donné que ce terrain n'a jamais été construit ni cultivé de manière intensive (ancienne prairie de pâturage), il se prête tout à fait à la volonté communale d'en faire un verger. Quelques éléments existants sont à maintenir, notamment un mur ancien remarquable, ainsi qu'un cerisier imposant, un petit lilas et un murier sauvage. La parcelle est également bordée d'un alignement de tilleuls dont il faudra tenir compte pour tout aménagement. Autrefois, les vergers, éléments indissociables du paysage rural, entouraient les villages. Les vergers constituent un véritable patrimoine génétique et culturel qu'il faut absolument préserver ou recréer. Il est important de

conserver cet héritage pour de multiples raisons : ils participent à la formation d'un paysage rural, ils sont une source de grande biodiversité, ils permettent de conserver des variétés fruitières locales qui sinon disparaîtraient. Le projet cherche à mettre en lien les différentes volontés de la commune, à savoir : production, fête du village, espace convivial. Les arbres seront ainsi plantés de manière à ménager des espaces libres de détente, permettant également de ne pas être influencé par l'alignement de tilleuls, avec des espaces plus entretenus et d'autres plus sauvages. Pour déterminer les choix à faire pour l'implantation du terrain, en espèces d'arbres fruitiers mais aussi dans l'organisation de l'espace du verger, il faudra tenir compte que le verger que l'on veut créer n'a pas d'objectif de productivité mais en priorité un aspect pédagogique. L'objectif de ce verger est donc de créer un site d'animation pour les habitants de la commune à travers des ateliers concernant la greffe des arbres, la taille, le plessage des haies, la cueillette... De même, les enfants de l'école seront conviés à participer à différents ateliers de sensibilisation à la plantation et



à l'entretien des arbres. Le verger pourrait être planté de cerisiers, pruniers, pommiers, poiriers, noyers, cassissiers, framboisiers et groseilliers... espèces habituellement présentes dans les vergers du paysage méréen. Une subvention du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse permet la «création, restauration et aménagement d'habitats et d'espaces naturels d'intérêt écologique, paysager ou pédagogique», et concerne les prés-vergers, les haies champêtres, les alignements d'arbres. Elle s'élève à hauteur de 60 % avec un plafond de 20 000 € HT. La commune a budgété la somme de 5000 € dans un premier temps pour lancer ce projet en 2015. Ce projet est également soutenu techniquement par le PNR avec l'aide d'une paysagiste du Parc, et complété par l'intervention d'un concepteur paysagiste.

## Vivre ensemble - carnet

### Respectez vos voisins !

#### Bruits dans les propriétés privées

Par arrêté préfectoral, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, ... ne peuvent être effectués que :

**Les jours ouvrables**  
de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30  
**Les samedis**  
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00  
**Les dimanches et jours fériés** de  
10h00 à 12h00

D'autres bruits peuvent également gêner vos voisins, qu'ils soient émis de l'extérieur (**chien, deux roues**) ou bien

même de l'intérieur des habitations (**sonos, instruments de musique,...**)

#### Bruits d'activités professionnelles

Les travaux bruyants susceptibles de causer une gêne de voisinage, réalisés par des entreprises publiques ou privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur le domaine public ou privé, y compris les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que ceux des chantiers sont interdits :

**Les jours de semaine**  
avant 7h00 et après 20h00  
**Les samedis**  
avant 8h00 et après 19h00  
**Les dimanches et jours fériés**

**Feux** Rappel : le brûlage des déchets verts à l'air libre, est interdit toute l'année sur l'ensemble du territoire des Yvelines. Il est rappelé que les feuillages, tontes de gazon et petites branches sont ramassés le lundi matin par les camions du SIEED jusqu'au 8 décembre.

**Déchèterie** Chemin rural n°11 - Route de la Bardelle (derrière la gare direction Vicq sur votre droite). Jours et horaires d'ouverture aux particuliers : Lundi, vendredi, samedi : 10h00-12h30 - 14h00-17h00 Dimanche matin : 9h00-13h00. Munissez vous de votre carte (vous l'obtiendrez en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile).

### Naissance

SAMMARCELLI Pierre-Ange,  
Marcel-Dominique

25/03/2015

### Ils nous ont quittés

CHIMANSKY Stanislas Pierre  
15/02/2015

FAYET Léon Marcel - 23/03/2015

A vos agendas !

#### **Vendredi 8 mai**

Cérémonie au monument aux morts à 9H30.

#### **Judi 21 mai**

Les aînés sont conviés au traditionnel goûter de printemps

#### **Samedi 30 mai**

Inauguration du lavoir à 17h00

#### **Samedi 13 juin** Remise des médailles

du travail 18h00 à la salle des mariages

#### **Samedi 20 juin**

Fête de la St Jean Méré

#### **Samedi 27 juin**

Kermesse des écoles Ecoles Élémentaire et Maternelle Méré

# Restauration du lavoir



Avant restauration



**INAUGURATION**  
Samedi 30 mai à 17h00

Quatre lavoirs fonctionnaient auparavant dans le village : situés rue du Colombier, à la Maladrerie, route de Mareil et chemin du rû Bizard, il ne reste aujourd'hui que ce dernier.

Les trois autres lavoirs furent détruits dans les années 1960/1970. Quartier du Colombier, de nombreuses sources alimentaient en eau potable une fontaine, un lavoir et un abreuvoir. L'eau courante fut installée dans le village à partir de 1938.

Les lavoirs appartiennent à cette construction intime de chacun à travers la chaîne des générations. Plus que le simple témoignage du passé, ce petit patrimoine de nos villages évoque le mode de vie rural de nos grands-parents, avec une profonde humanité... comme une leçon à retenir.

Le lavoir de l'impasse du Rû Bizard est clos de mur en pierres sur trois cotés, son toit est couvert de tuiles rouges. Près du lavoir se trouve une fontaine et un pédiluve. Des fouilles avaient été faites pour redécouvrir le pavage d'antan. La fontaine était enfouie sous des ronces. Le chemin d'accès était peu praticable à cause d'un sol très humide. Ce lieu offre une perspective sur la plaine de Méré. Ces 3 constructions, regroupées sur le même site, sont bien représentatives du patrimoine rural du XIXe siècle.

Dans le cadre de sa politique d'entretien des biens historiques immobiliers et mobiliers, la Mairie de Méré avait décidé de réaliser la restauration de l'église Saint Denis de Méré en 2010/2011. En 2011, elle a fait restaurer les fonts baptismaux de ce même édifice. En 2012, elle a restauré le mortuaire situé dans la sacristie. Dans ce même cadre, elle a entrepris, en 2013/2014, la restauration de son lavoir, du pédiluve et de la fontaine grâce à des subventions du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Ces 3 éléments bâtis, liés à l'eau, sont rarement sauvegardés dans leur ensemble. Quelques travaux d'aménagements sont encore en cours de réalisation.

La Commune de Méré souhaite faire découvrir ses travaux de restauration auprès de Méréens lors d'une inauguration le samedi 30 mai 2015 à partir de 17h00 impasse du Rû Bizard. Venez découvrir ou redécouvrir, au sein de Méré, un lieu incontournable de la vie du village.



Après restauration

